

Avis à la clientèle

# Cartes de crédit personnelles

---

Modifications au Plan récompenses  
À la carte<sup>MD</sup>, à la tarification,  
aux protections d'assurance et  
à la convention de carte de crédit

En vigueur à compter du 9 juillet 2018

À la Banque Nationale, vous accompagner vers les solutions adaptées à vos besoins et vous informer de tout changement est une priorité.

Vous trouverez ci-après le détail des modifications qui entreront en vigueur à compter du 9 juillet 2018.

Les modifications visent les cartes de crédit suivantes : Platine, *World Mastercard*<sup>MD</sup>, *World Elite*<sup>MD</sup> *Mastercard*<sup>MD</sup>.

# Modifications aux protections d'assurance, à la tarification et au Plan récompenses À la carte

Vous trouverez ci-après les modifications détaillées par carte de crédit concernée.

## Modifications à la carte Platine

### Protections d'assurance\*

Assurance soins médicaux d'urgence hors de la province de résidence

Âge de la personne assurée à la date de départ	Durée maximale du voyage pour être couvert	
	Jusqu'au 8 juillet 2018	À partir du 9 juillet 2018
54 ans ou moins	60 jours	10 jours
55 à 64 ans	31 jours	10 jours
65 à 74 ans	15 jours	10 jours
75 ans ou plus	Aucune couverture	

Note: La durée maximale présentement en vigueur s'applique à tous les voyages dont la date de départ est avant le 9 juillet 2018.

## Assurance annulation et interruption de voyage

Protections	Jusqu'au 8 juillet 2018	À partir du 9 juillet 2018
Montant maximal de la protection en cas d'annulation ou de retard de voyage si le voyage est annulé ou reporté avant le départ	2 500 \$	1 250 \$
Montant maximal de la protection en cas d'interruption de voyage si le voyage est interrompu après le départ	5 000 \$	2 500 \$
Montant maximal remboursable pour les frais de subsistance en cas d'interruption de voyage si le voyage est interrompu après le départ	3 000 \$	2 500 \$
Montant maximal de la protection en cas de faillite du fournisseur de voyage	2 500 \$	1 250 \$

Note: Les maximums présentement en vigueur s'appliquent à tous les voyages achetés avant le 9 juillet 2018.

## Tarification

Frais annuels	Jusqu'au 8 juillet 2018	À partir du 9 juillet 2018
Carte principale	125 \$	89 \$
Carte supplémentaire	0 \$	35 \$

## Plan récompenses À la carte

Nombre de points par \$ d'achats**	
Jusqu'au 8 juillet 2018	À partir du 9 juillet 2018
• 1 \$ d'achats = 1,5 point	• 1 \$ d'achats = 1 point OU • 1 \$ d'achats sur l'agence en ligne Voyage À la carte <sup>MC</sup> = 2 points

---

## Modifications à la carte *World Mastercard*

---

## Tarification

Frais annuels	Jusqu'au 8 juillet 2018	À partir du 9 juillet 2018
Carte principale	125 \$	115 \$
Carte supplémentaire	0 \$	35 \$

## Plan récompenses À la carte

### Nombre de points par \$ d'achats\*\*

Jusqu'au 8 juillet 2018	À partir du 9 juillet 2018
<ul style="list-style-type: none"><li>• De 0 à 20 000 \$ : 1 \$ d'achats = 1,5 point</li><li>• De 20 001 \$ à 30 000 \$ : 1 \$ d'achats = 2 points</li><li>• 30 001 \$ et plus : 1 \$ d'achats = 1,5 point</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• De 0 à 20 000 \$ : 1 \$ d'achats = 1,25 point</li><li>• De 20 001 \$ à 30 000 \$ : 1 \$ d'achats = 2 points</li><li>• 30 001 \$ et plus : 1 \$ d'achats = 1,25 point OU</li><li>• Pour tout achat sur l'agence en ligne Voyage À la carte: 1 \$ d'achats = 2,5 points</li></ul>

### Accès au Salon Banque Nationale de l'aéroport Montréal-Trudeau

Jusqu'au 8 juillet 2018	À partir du 9 juillet 2018
Accès gratuit en compagnie d'un (1) invité lors de voyages vers le Canada et l'international (sauf États-Unis)	Accès au tarif privilégié des clients Banque Nationale lors de voyages vers le Canada et l'international (sauf États-Unis)

---

## Modifications à la carte *World Elite Mastercard*

---

### Tarification

Frais annuels	Jusqu'au 8 juillet 2018	À partir du 9 juillet 2018
Carte principale	150 \$	
Carte supplémentaire	50 \$	

### Plan récompenses À la carte

Nombre de points par \$ d'achats**	
Jusqu'au 8 juillet 2018	À partir du 9 juillet 2018
<ul style="list-style-type: none"><li>• De 0 à 40 000 \$ : 1 \$ d'achats = 1,5 point</li><li>• De 40 001 \$ à 80 000 \$ : 1 \$ d'achats = 2 points</li><li>• 80 001 \$ et plus : 1 \$ d'achats = 1,5 point</li><li>• + 0,5 point sur le volume d'achat effectué en devises étrangères</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• De 0 à 40 000 \$ : 1 \$ d'achats = 1,5 point</li><li>• De 40 001 \$ à 80 000 \$ : 1 \$ d'achats = 2 points</li><li>• 80 001 \$ et plus : 1 \$ d'achats = 1,5 point</li></ul>

#### Accès au *Salon Banque Nationale* de l'aéroport Montréal-Trudeau

Jusqu'au 8 juillet 2018

À partir du 9 juillet 2018

Accès gratuit en compagnie d'un (1) invité lors de voyages vers le Canada et l'international (sauf États-Unis)

---

# Modifications aux règles applicables au Plan récompenses À la carte

---

En date du 9 juillet 2018, les règles applicables au Plan récompenses À la carte seront modifiées. Vous trouverez ci-après la clause actuelle ainsi que la nouvelle clause.

---

## Comment accumuler des points

---

### Jusqu'au 8 juillet 2018

**1.4** Chaque dollar d'achat admissible porté à votre compte de carte de crédit qui offre le Plan À la carte permet d'accumuler des points. Pour connaître le nombre de points pouvant être accumulés par dollar d'achat sur la carte que vous détenez, consulter notre site Internet au [bnc.ca/mastercard](http://bnc.ca/mastercard).

### À partir du 9 juillet 2018

**1.4** Chaque dollar d'achat admissible porté à votre compte de carte de crédit qui offre le Plan À la carte permet d'accumuler des points lorsque votre compte est en règle. Les points accumulés seront portés à votre compte une fois par mois, si le compte est en règle à la date du relevé.

Votre compte est en règle lorsque vous respectez les obligations de votre convention de carte de crédit (ex. effectuer le paiement minimum au plus tard à la date d'échéance).

Pour connaître le nombre de points pouvant être accumulés par dollar d'achat sur la carte que vous détenez, consulter notre site Internet [recompensesbnc.ca](http://recompensesbnc.ca).



# Modifications à la convention de carte de crédit

---

En date du 9 juillet 2018, la convention de carte de crédit personnelle sera modifiée. Vous trouverez ci-après la clause actuelle ainsi que la nouvelle clause.

---

## Paiement du compte de carte de crédit

---

**Jusqu'au 8 juillet 2018**

### 10.1 Paiement minimum

Vous pouvez en tout temps effectuer un paiement partiel ou total du solde du compte. Cependant, vous devez rembourser le paiement minimum dû au plus tard à la date d'échéance apparaissant sur votre relevé. Ce paiement minimum représente :

- › **Pour un solde supérieur ou égal à 10 \$ :**  
3 % du solde du compte de carte de crédit plus tout montant en retard ou 10 \$, soit le plus élevé des deux montants.
- › **Pour un solde inférieur à 10 \$ :** le solde total du compte de carte de crédit.

Lorsque vous dépassez votre limite de crédit, le paiement minimum dû est le montant le plus élevé entre :

- a. 3 % du solde du compte de carte de crédit  
OU
- b. le montant de votre dépassement.

Lors d'un paiement partiel, les intérêts sont calculés tel que prévu à l'article 11 de la convention.

**À partir du 9 juillet 2018**

## **10.1 Paiement minimum**

Vous pouvez en tout temps effectuer un paiement partiel ou total du solde du compte. Cependant, vous devez rembourser le paiement minimum dû au plus tard à la date d'échéance apparaissant sur votre relevé. Ce paiement minimum représente :

- **Pour un solde supérieur ou égal à 10 \$ :**  
2,5 % du solde du compte de carte de crédit plus tout montant en retard ou 10 \$, soit le plus élevé des deux montants.
- **Pour un solde inférieur à 10 \$ :** le solde total du compte de carte de crédit.

Lorsque vous dépassez votre limite de crédit, le paiement minimum dû est le montant le plus élevé entre :

- a. 2,5 % du solde du compte de carte de crédit  
OU
- b. le montant de votre dépassement.

Lors d'un paiement partiel, les intérêts sont calculés tel que prévu à l'article 11 de la convention.

Vous pouvez refuser ces modifications, sans indemnité de résiliation, en fermant votre compte et en nous transmettant un avis à cet effet au plus tard le 8 août 2018. Votre compte sera fermé à la date de réception de cet avis et les sommes dues devront être remboursées jusqu'au paiement complet du solde de votre compte.

## Nouveautés et Avantages



### Ma banque en ligne

Obtenez une vision à 360 degrés de vos finances et gérez facilement vos comptes grâce à une toute nouvelle expérience simplifiée. Pour en découvrir tous les avantages, rendez-vous à [bnc.ca/enligne](https://bnc.ca/enligne).



### Application BNC mobile

Téléchargez l'appli, qui vous offre une foule de fonctionnalités pratiques au bout de vos doigts, et activez les mises à jour pour profiter des dernières nouveautés. Pour télécharger l'application, rendez-vous à [bnc.ca/application-mobile](https://bnc.ca/application-mobile).



### Paiement mobile

Payez rapidement vos achats avec votre téléphone mobile grâce à Apple Pay<sup>MC</sup> et Google Pay<sup>MC</sup>, maintenant disponibles avec vos cartes de crédit de la Banque Nationale. Pour vous inscrire, rendez-vous à [bnc.ca/paiement-mobile](https://bnc.ca/paiement-mobile).

## ❖ Pour des conseils ou plus d'information



Visitez  
[bnc.ca/avis](https://bnc.ca/avis)



Faites appel à notre expertise  
**1 888 622-2783**



Passez en succursale  
[bnc.ca/trouvez-nous](https://bnc.ca/trouvez-nous)

\* Veuillez noter que ces modifications seront également intégrées au Certificat d'assurance de la carte Platine.

\*\* Selon vos dépenses nettes, sur 12 mois à compter de la date d'ouverture du compte.

<sup>MC</sup> APPLE PAY est une marque de commerce d'Apple inc. enregistrée aux États-Unis et dans d'autres pays. Apple inc. n'est pas un commanditaire ou un participant des Solutions bancaires mobiles de la Banque Nationale du Canada.

<sup>MC</sup> GOOGLE PAY est une marque de commerce de Google inc. L'utilisation de cette marque de commerce est assujettie aux Autorisations de Google inc.

<sup>MC</sup> VOYAGE À LA CARTE est une marque de commerce de la Banque Nationale du Canada.

<sup>MD</sup> PLAN RÉCOMPENSES À LA CARTE est une marque déposée de la Banque Nationale du Canada.

<sup>MD</sup> MASTERCARD, WORLD MASTERCARD et WORLD ELITE sont des marques déposées de Mastercard International inc. La Banque Nationale du Canada est un usager autorisé.

© 2018 Banque Nationale du Canada. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de la Banque Nationale du Canada.



31235-001 (2018/04)